

Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

Statut provisoire de protection conféré à différents territoires à titre de réserve de biodiversité projetée et de réserve aquatique projetée

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 29 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01):

1^o que le ministre de l'Environnement, par un arrêté ministériel du 17 juin 2004, a conféré pour une période de quatre ans, débutant à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, un statut provisoire de protection au territoire dont le nom et la localisation apparaît à l'annexe I, à titre de réserve aquatique projetée;

2^o que le ministre de l'Environnement, par un arrêté ministériel du 17 juin 2004, a conféré pour une période de quatre ans, débutant à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, un statut provisoire de protection aux sept (7) territoires dont le nom et la localisation apparaissent à l'annexe II, à titre de réserve de biodiversité projetée;

3^o qu'une copie du plan respectif de cette réserve aquatique projetée et de ces réserves de biodiversité projetées peut être obtenue sur paiement des frais, en s'adressant à M. Léopold Gaudreau, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, ministère de l'Environnement, 675, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7, au numéro de téléphone (418) 521-3907, poste 4783, par télécopieur au numéro (418) 646-6169 ou par courrier électronique à leopold.gaudreau@menv.gouv.qc.ca;

4^o que le statut permanent de protection envisagé pour ces territoires est respectivement celui de réserve aquatique ou de réserve de biodiversité, en continuité avec le statut provisoire déjà conféré, l'octroi d'un tel statut permanent étant régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

La sous-ministre,
MADELEINE PAULIN

ANNEXE I RÉSERVE AQUATIQUE PROJETÉE

Réserve aquatique projetée de la haute Harricana:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans les régions administratives du Nord-du-Québec et d'Abitibi-Témiscamingue, entre 48°46' et 50°14' de latitude nord et 77°58' et 78°58' de longitude ouest.

ANNEXE II RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ PROJETÉES

Réserve de biodiversité projetée du lac Taibi:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative du Nord-du-Québec, entre 49°20' et 49°30' de latitude nord et 77°16' et 77°44' de longitude ouest.

Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, entre 47°43' et 47°50' de latitude nord et 78°10' et 78°31' de longitude ouest.

Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, entre 48°43' et 48°49' de latitude nord et 76°49' et 76°56' de longitude ouest.

Réserve de biodiversité projetée de Waskaganish:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative du Nord-du-Québec, entre 51°21' et 51°38' de latitude nord et 77°18' et 78°52' de longitude ouest.

Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, entre 47°56' et 48°06' de latitude nord et 77°52' et 78°02' de longitude ouest.

Réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, entre 47°52' et 48°10' de latitude nord et 79°15' et 79°31' de longitude ouest.

Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze:

Localisation: Le territoire de cette réserve est situé dans la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, entre 47°30' et 47°43' de latitude nord et 78°59' et 79°12' de longitude ouest.

42793